

Ils ont dit

« **Nasrin Sotoudeh doit être libérée immédiatement et sans condition** », a affirmé Amnesty International, qualifiant « d'injustice scandaleuse » la nouvelle condamnation de l'avocate que les autorités iraniennes « punissent pour son action en faveur des droits humains » ; Nasrin Sotoudeh qui purge une peine de prison de 5 ans, vient d'être condamnée à 10 années d'emprisonnement supplémentaires et 148 coups de fouet (*Liberation*, 12 mars 2019).

Le rapporteur spécial sur la situation des droits humains en Iran, Javād Rehmān, a fait état d'une « inquiétude grandissante » sur le fait que « l'espace civil pour les avocats et défenseurs des droits humains est en train d'être réduit » (*Liberation*, 12 mars 2019).

« **On prépare une justice d'abatage. Cette réforme [« vidéo-audiences » pour plaider les recours devant la Cour nationale du droit d'asile] est faite pour liquider le stock de dossiers de la Cour, en faisant passer la durée moyenne des audiences d'une heure et demie à 20 minutes** », s'insurge le bâtonnier lyonnais, Farid Hamel, « C'est une déshumanisation absolue de la relation entre les justiciables et leurs juges, dans des dossiers où le facteur humain est essentiel » (*AFP*, 6 mars 2019).

« **Nous sommes arrivés à un point où les mentalités doivent absolument changer.** La situation est désastreuse : 51 % d'écart de revenus entre femmes et hommes, 40 % d'avocates quittent la profession après 10 ans d'exercice, 24 % seulement deviennent associées en France. Si une femme bâtonnier ne met pas un point d'honneur à changer la donne, ça ne bougera pas » (*M.-A. Peyron, Elle Active*, 8 mars 2019).

Le texte d'engagement pour une parole non sexiste « n'est que la première pierre d'un édifice que nous allons continuer à construire ensemble (...) Chaque petit pas conduit à la construction générale de cette politique en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes. Je crois que c'est un symbole de progrès » (*N. Belloubet, communiqué*, 8 mars 2019).

262

Serial plaideuse

Collaboratrice du cabinet Seban & associés, la très médiatique avocate Corinne Herrmann s'est spécialisée dans la défense des familles de victimes dans le cadre d'affaires criminelles non résolues (V. Dr. pén. 2019, entretien 2).

Elle a pris soin de dégager un peu d'espace sur le bureau encombré d'un monceau de parapheurs, dossiers, livres, courriers... et d'un tapis bigarré de « post-it » griffonnés pour sous-main. Au centre de ce maelström de papier siège maître Herrmann, longue chevelure, toute de noir vêtue, tout sourire, un téléphone dans



Louis dite des disparues de l'Yonne, décisive de son engagement pour les familles de victimes puis tant d'autres affaires célèbres ou non, l'affaire Blétry, l'affaire Estelle Mouzin, l'affaire Kulik, les disparues de l'A6, l'affaire Fourniret, l'affaire Bloch, un des dossiers du « grêlé » qui dure depuis 30 ans...

Présentée à Didier Seban

par une journaliste au moment de l'affaire Louis, ils forment désormais un binôme voué aux « cold cases ». Mi-avocate mi-enquêtrice, la chasseuse de tueurs se définit comme « une technicienne criminaliste ». Experte des techniques d'investigation, elle donne des conférences aux techniciens de la gendarmerie et aux experts de la police. Une fois à l'audience, elle partage plaidoirie et stratégie judiciaire avec son confrère Seban. Au sein d'un cabinet de 75 collaborateurs, ce dernier lui a créé, sur mesure, un département criminel spécifique où elle ne traite que d'homicides, disparitions inquiétantes et attentats terroristes, exclusivement en partie civile, presque 100 % pro bono. « Mon travail est de reprendre des dossiers ratés par la Justice en mettant en œuvre toutes les techniques d'enquête et d'analyse de dossier criminel », résume l'avocate pour qui aucun dossier ne résiste à une enquête vraiment travaillée. Parce qu'un crime « ce n'est pas magique, cela s'explique et c'est souvent simple, il suffit de lire, de chercher ». Finalement ce n'est pas tant contre les criminels que contre la Justice, lorsqu'elle dysfonctionne, que lutte Corinne Herrmann. Traitement des scellés, fin des non-lieux dans les crimes sur mineurs non résolus, fichage ADN des victimes, création d'un fichier des enfants disparus, formation des juges d'instruction, place des victimes, réforme du fonds de garantie..., pour cette irréductible opiniâtre, la liste est encore longue des batailles à livrer.

Peintre et créatrice de bijoux dans une autre vie, elle a étudié les arts décoratifs avant le droit et l'obtention d'un DESS en droit de la franchise. Aussi travaillait-elle beaucoup avec la mémoire visuelle. « Petite, je voulais être commissaire de police ou juge d'instruction car je ne supporte pas ce qui est injuste, certainement pas avocate ! Mais la vie vous prend en otage », confie-t-elle. C'est en 2007 que la vie de l'ex-entrepreneuse créatrice d'une enseigne de linge de maison bascule, après l'in vraisemblable acquittement de Francis Heaulme malgré ses aveux. Une décision à laquelle elle contribua avec Me Gonzalès de Gaspar pour qui elle travaillait alors comme juriste : une prouesse pour son patron, un désastre pour Corinne Herrmann frappée d'un insupportable sentiment d'injustice en croisant après l'audience le regard désespéré des parents de la victime dans la salle des pas perdus. Suivra l'affaire Emile

FABRICE RAOULT